

## RÈGLES LOCALES

### **HORS LIMITES des trous n° 1, 2, 3, 15, 17).**

- Délimités par la face interne, au ras du sol, des piquets de la clôture anti-sangliers.

### **Zones à Pénalités (ZAP)**

- Trou n°18, la ZAP située à gauche de la zone générale s'étend à l'infini.
- Trou n°10, la ZAP située à droite de la zone générale s'étend à l'infini.
- Trou n°5, dégagement suivant la R-17 et, comme option supplémentaire, la dropping zone située en entrée de fairway.
- Trou n°17, la zone détériorée sous le bosquet de chênes à gauche, en amont du green est une ZAP.

### **TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES**

- Les zones détériorées par les sangliers, marquées ou non.
- Les zones franchement dénudées, ou touchées par la maladie sur les greens.
- Les bunkers marqués par un piquet bleu. (Le dégagement sans pénalité à l'extérieur du bunker est autorisé. Le point de référence est le point le plus proche situé à l'extérieur du bunker sans se rapprocher du trou. La dimension de la zone de dégagement est d'une longueur de club du point le plus proche de dégagement, sans se rapprocher du trou.)

### **OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES**

Par définition : Tout objet artificiel sauf les éléments « partie intégrante » et les éléments de limites.

- Cas particulier du gazon synthétique qui bordent les lèvres de certains bunkers (ils définissent la lisière du bunker).
  - une balle reposant proche ou contre la bordure côté zone générale est dans la zone générale.  
Dégagement :  
Point de référence => point le plus proche, dans la zone générale, sans se rapprocher du trou,  
Zone de dégagement => une longueur de club du point de référence dans la zone générale, sans se rapprocher du trou.
  - Une balle reposant côté bunker est dans le bunker le dégagement doit se faire dans le bunker (point de référence et zone de dégagement).

Exemples d'obstructions inamovibles :

Le puits du trou 6, les rondins en bois, les routes ou chemins à revêtement artificiel, les murs et les murets, les bâtiments, les sprinklers et les piquets inamovibles qui ne délimitent pas le parcours.